

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 MAI

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le *Journal des Débats* cherche à dégager la philosophie qui a inspiré les électeurs dans le scrutin de dimanche, et il constate, avec beaucoup de bon sens, qu'il s'est créé dans nombre de départements un grand courant anti-politique n'ayant d'autre but que de pousser aux affaires des hommes probes, compétents et modérés, sans leur demander leurs préférences en matière de gouvernement.

Nous sommes heureux de constater avec les *Débats* cet effort, qui n'est qu'un effet d'un sentiment profondément ancré dans le pays.

La lassitude engendrée par les luttes stériles, le dégoût provoqué par les empiétements injustifiés de l'ignorance sur le savoir, le ridicule de certaines tentatives faites en vue d'opposer à des personnalités de poids des ambitions sans justification plausible, ont exercé sur les électeurs une influence dont il convient de tenir compte.

Le résultat de dimanche ne peut pas être concluant, on ne s'affirme pas complètement dans une première expérience, mais c'est certainement un spectacle réconfortant que d'avoir la satisfaction d'enregistrer les efforts tentés dans un but éminemment libéral et patriotique.

Les réceptions continuent à Sheen-House. Il se pourrait qu'une note nouvelle fût bientôt communiquée à la presse. Monsieur le Comte de Paris recueille avec impartialité les avis qui lui sont transmis, et lorsqu'il le jugera nécessaire il fera connaître ses résolutions.

M. Carnot voulait faire un voyage dans les départements du Nord. Après réflexion, il restera à l'Élysée, pensant que là, du moins, il ne sera pas exposé, jusqu'à nouvel ordre, au contre-coup des ovations boulangistes.

L'épuration

On accusait le ministère Floquet de ne rien faire.

Le ministère Floquet va faire quelque chose; il va épurer l'administration... Lisez: il va donner des places à ses amis.

Voici, en effet, l'une des deux notes que l'Agence libre communique aux journaux :

« M. Floquet, président du conseil, ministre de l'intérieur, met la dernière main au grand mouvement administratif que nous avons annoncé dernièrement; ce mouvement, on le sait, doit porter sur un grand nombre de départements et sur l'Algérie.

« Plusieurs membres du Parlement, groupés autour du nouveau cabinet, ont demandé à M. Floquet d'employer toute l'énergie dont il est à même de faire preuve pour se débarrasser sans retard des fonctionnaires ultra modérés qui sont enclins à laisser dénigrer le régime républicain, au lieu de s'employer à lui conserver et à lui acquérir les sympathies des populations.

« Nous apprenons avec satisfaction que quelques-uns de nos confrères appartenant à la presse radicale de Paris feront partie du mouvement projeté et entreront dans l'administration républicaine. »

Congratulation

On lit dans la *Liberté* l'entrefilet suivant quelque peu ironique :

« Des félicitations que M. Floquet reçoit de corporations minuscules et qui sont chaque jour officieusement enregistrées et communiquées à la presse, commencent à appeler l'attention. On se demande si ce n'est pas là une manière de plébiscite que le ministre de l'intérieur a inventé et sur lequel il compte s'appuyer pour dire qu'il a l'opinion publique avec lui.

« Jamais, depuis l'installation du régime parlementaire en France, on n'avait vu un ministère se faire payer un pareil tribut de congratulations émanant d'entités absolu-

ment inconnues et encore plus insignifiantes, si c'est possible. C'est que jamais aussi aucun ministère n'avait pris le pouvoir dans de pareilles conditions, c'est-à-dire sans majorité dans le Parlement et sans minorité sérieuse dans le pays. »

UNE IDÉE NEUVE

Pour donner de l'élan à une Chambre déconsidérée et des illusions aux électeurs qui commencent à se méfier de leurs farceurs de députés, un groupe des jeunes du Palais-Bourbon vient d'inventer quelque chose de nouveau.

C'est une proposition tendant à ce que la Chambre consacre deux jours par semaine à la discussion des lois sociales.

Vous devinez tout de suite qu'il s'agit des ouvriers, de la réglementation du travail et des salaires.

« Il faut, disent les inventeurs de cette utopie qui n'est pas jeune, faire succéder à la politique des déceptions la politique des réalisations. »

Qu'est-ce que ces messieurs vont proposer qui n'ait été déjà proposé cent fois par les rêveurs du socialisme d'Etat ?

Deux jours par semaine à discuter une question insoluble ! Comme on reconnaît bien là les politiciens en panne qui s'appellent les jeunes !

Il vont donc proposer sérieusement qu'une loi règle les salaires, sans tenir compte des difficultés du commerce et de l'industrie.

Ils demanderont qu'on pèse les bénéfices des patrons; s'occuperont-ils aussi de leurs pertes ? C'est peu probable; car, on le sait, les lois dites sociales n'ont pour but que l'ouvrier, et regardent le patron, celui qui expose ses capitaux, comme une quantité négligeable.

Ces jeunes députés, plus ambitieux qu'intelligents, oublient que le premier et le seul principe du travail c'est la loi de l'offre et de la demande; que cette loi est la seule applicable depuis que la société existe; que tout ce qu'on a cherché à établir à côté n'a pro-

duit que des grèves qui font mourir de faim les ouvriers et ruinent les patrons.

Si la proposition des jeunes députés était votée, ce serait tout bonnement le coup de grâce donné au commerce et à l'industrie de la France qui vont déjà si mal.

Mais ils proposeront aussi sans doute des ateliers et des chantiers nationaux, cette sottise de l'utopiste Louis Blanc, qui est jugée depuis quarante ans et condamnée par les moins raisonnables.

Oh! qu'ils vont faire de belle besogne, ces jeunes députés !

Et comme leur intervention intelligente et opportune va consolider le cabinet Floquet qui a reconnu piteusement dès sa naissance que le seul moyen de vivre était d'ajourner toutes les réformes que ses membres avaient préconisées quand ils étaient aussi des jeunes députés !

En Tunisie

M. Paul Leroy-Beaulieu, l'éminent économiste, fait chaque année un voyage en Tunisie. Les impressions qu'il a rapportées de son dernier voyage sont lamentables et le tableau navrant qu'il trace de l'état actuel de notre colonie est tout différent de celui qu'en faisait récemment, à la Chambre des députés, M. Jules Ferry, avec l'assurance imperturbable d'un optimisme de commande.

M. Ferry, lui aussi, venait de visiter la Tunisie, et il en rapportait l'impression la plus heureuse; c'était, à entendre l'homme d'Etat tonkinois, un véritable Eden.

Entre la parole de M. Ferry et celle de M. Leroy-Beaulieu, il n'est pas permis d'hésiter, et l'on verra ce qu'il faut en rabattre des assurances magnifiques du député vosgien :

« La France, dit M. Leroy-Beaulieu, est en train de préparer la perte de la Tunisie; la séparation morale est déjà presque faite, le détachement et le désaffection se répandent. Vienne une complication européenne, et les vœux de la majorité des habitants

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

— Qu'à cela ne tienne, mademoiselle ! reprit l'étranger; si vous voulez le permettre, je vais appeler les deux Bretons que j'ai amenés de mon navire l'Espérance, et qui m'attendent dans ce creux de montagne : ils vous conduiront sur l'autre rive et viendront me reprendre ensuite. Vous pouvez vous fier à eux, mademoiselle, ce sont de braves marins.

Ellen, dont l'embarras était grand, jeta un dernier regard vers le *Star* qui disparaissait entre les îles; puis elle ramena ses yeux sur le jeune homme qui, debout devant elle, attendait une réponse. La nécessité l'obligea enfin à prendre un parti :

— Je vous remercie, monsieur, dit-elle, j'accepterai votre offre avec reconnaissance.

L'inconnue s'inclina vivement et comme avec joie, et fit signe à sa barque d'approcher.

Ellen vit venir à elle deux vieux marins à la figure franche et rude : elle pensa aussitôt à la catholique Bretagne dont sa mère lui avait si sou-

vent parlé, et entra tranquillement dans le canot où elle s'assit, tandis qu'à la dérobée l'officier français cueillait une bruyère à la place qu'elle venait de quitter.

Sur un nouveau signe de leur chef, les deux marins de l'Espérance enfoncèrent leurs rames dans l'eau du lac avec cette régularité calme qui n'appartient qu'aux matelots exercés.

Bercée par le doux mouvement de la barque, Ellen laissait flotter ses pensées : derrière elle le bruit de la fête s'éteignait peu à peu, à mesure qu'elle s'écartait de la rive, et elle revoyait, comme en un songe, la petite chapelle isolée, le vieux prêtre, les paysans fidèles à leur foi et aussi ce jeune homme si pieux et si charmant qu'elle ne reverrait sans doute jamais.

A ce souvenir, Ellen se reprocha d'avoir montré trop de froideur et de n'avoir pas assez témoigné sa reconnaissance envers celui qui, si simplement, l'avait tirée de son anxiété. Et comme la barque tournait à la pointe d'une île, la jeune fille se retourna à demi penchée à son insu.

Debout sur une roche, sa casquette d'officier à la main, l'inconnu se tenait immobile, les yeux fixés sur elle.

Sans trop savoir pourquoi, Ellen rougit encore et détourna la tête. Un instant après, la jeune fille était sur l'autre bord et les deux Bretons faisaient force de rames pour rejoindre leur chef.

Ellen n'eut que le temps de secouer la poussière de sa robe et elle descendit déjeuner. Sir Glengarry l'attendait. En voyant apparaître sa nièce, il eut un mauvais sourire.

— Ah! vous voilà! vous n'avez pas été à la petite chapelle, je vois qu'il y a des accommodements avec le ciel dans votre religion.

— Comment, mon oncle ! dit Ellen étonnée, je vous demande pardon, j'ai été à la messe.

— Ah! vous y avez été, dit l'Écossais qui se sentit involontairement satisfait du courage d'Ellen, et par quel moyen ?

— J'ai pris le *Star*, mon oncle.

— Vous êtes allée seule ?

— Oui.

— Et revenue de même ?

La jeune fille rougit légèrement; sir Glengarry la regarda :

— Oui, mon oncle, répondit-elle.

— Vous n'avez pas eu peur ?

— Oh ! non, dit Ellen en souriant, je ne crains rien sur l'eau et les paysans écossais sont honnêtes et bons.

Sir Glengarry sourit à cette flatterie délicate, puis il reprit en tournant à demi la tête :

— Est-ce que vous avez l'intention... tous les dimanches... de recommencer ces folies ?...

— Sans doute, mon oncle.

Sir Robert leva les épaules et siffia un air de

chasso :

— A votre aise, ma nièce !

Et Ellen se sentit rassurée.

V

Quelques mois s'écoulèrent. Sir Glengarry s'adoucisait peu à peu vis-à-vis de sa nièce; il aimait à causer avec elle, à la plaisanter quelquefois, quand il revenait de la chasse, le soir. Ellen lui lisait son journal, ce volumineux *Times* dont Sir Glengarry ne passait jamais une ligne. Elle commençait à se faire aux habitudes de son oncle, elle avait gagné les sympathies des domestiques et l'affection des pauvres du voisinage qu'elle allait visiter; mais une chose lui manquait. Habitude de bonne heure au travail, la vie oisive qu'elle menait lui était en charge et elle cherchait une occupation.

Il lui vint à l'esprit un projet qu'elle étudia et résolut de mettre à exécution.

Un jour que son oncle rentrait fatigué d'une longue chasse à courre, elle le prit à part et lui dit :

— Mon oncle, j'ai un service à vous demander ce soir.

Sir Glengarry, étonné, resta bouche bée.

— Lequel ? ma nièce.

— Celui d'être votre secrétaire. Si vous le voulez bien j'en tiendrai vos livres, vos comptes, je vous aiderai de mon mieux.

Sir Glengarry partit d'un bon rire, et pour la

pourraient bien ne plus être d'actualité. »
La conduite du gouvernement dans la question douanière, son intention à proscrire les produits tunisiens et la principale cause de cette situation grave.

Autrefois, c'était avec une absolue confiance que les colons s'acquittaient de leur tâche; aujourd'hui, les délais toujours renaissants pour l'entrée libre en France des produits tunisiens les ont complètement découragés; ils n'en travaillent pas moins, mais ils n'osent plus entreprendre. « Les commanditaires deviennent plus timides, les transactions sur les propriétés se ralentissent; on fonde peu de domaines nouveaux; on trouve difficilement à vendre ceux dont les propriétaires sont à bout de forces.

Un des jeunes et courageux colons, fixés ici depuis quatre ans, Français de nationalité et de cœur, disait avec amertume à M. Leroy-Beaulieu: « Notre mot d'ordre sera désormais: *Annezion ou abandon*. Si la France ne veut point agir avec nous, comme avec des compatriotes, si elle ne veut pas ouvrir ses portes à nos produits, si elle continue de nous traiter plus mal que les Italiens et les Espagnols, nous demanderons qu'elle abandonne le pays, qu'elle nous laisse complètement à nous-mêmes. » Huit jours plus tard, un commerçant français, établi à Tunis depuis huit ans, lui parlait presque dans les mêmes termes: « Nous autres vieux résidents français, nous en sommes presque tous à regretter les jours d'avant l'occupation; même la justice de l'ouzara (tribunal indigène) ne nous déplaissait pas. » De vingt bouches différentes, on peut recueillir, en Tunisie, presque sous la même forme, les mêmes déclarations.

A. L.

LE SUCRE DE COLOGNE

Depuis quelque temps déjà, on offre dans les villes de la frontière du Nord et de l'Est un sucre jaunâtre qui ne coûte que vingt centimes le demi-kilogramme et que l'on appelle pompeusement sucre de Cologne. Or, cette matière n'est pas plus du sucre que l'eau de Cologne n'est de l'eau. C'est encore un de ces produits destinés à l'empoisonnement des populations dont les Allemands ont le talent de trouver le secret et d'exploiter la fabrication, quelles que soient les conséquences funestes de leur emploi pour les malheureux qui en font usage.

Après avoir été envahis par les malsains alcools allemands, nous devons être les victimes du sucre de Cologne.

Le sucre de Cologne s'extrait de la houille. Il a été découvert, en 1879, par Falberg, qui lui a donné le nom de saccharine à cause de sa puissance sucrante. La saccharine est très peu soluble dans l'eau, mais elle sucre 280 fois plus que le sucre ordinaire, de sorte qu'il suffit d'un seul gramme pour donner un goût appréciable à 70 litres d'eau. Cette puissance précieuse a naturellement tenté des industriels; les confituriers entre autres ne se sont pas fait faute d'employer le nouveau

produit. Il n'y avait déjà plus de fruits dans les confitures, maintenant on n'y trouvera pas non plus de sucre.

Il faut espérer que les hommes seront aussi intelligents que les fourmis, les abeilles et les guêpes, ces grands mangeurs de sucre, qui ne se trompent pourtant pas sur la saccharine et refusent énergiquement une substance qui n'est pas un aliment et ne peut servir à faire du miel. Cet instinct nous éclairera du moins sur les qualités de la saccharine. Ce n'est pas un toxique, mais elle ne se digère pas, et son emploi prolongé peut amener des troubles dyspeptiques.

Il faut donc éviter l'emploi de ce sucre bon marché, mais nuisible, qualités de beaucoup de produits allemands. Et comme la saccharine ne paie aucun droit et vient faire concurrence, chez nous, à l'industrie nationale, le gouvernement ne ferait pas mal de porter toute son attention sur les moyens d'arrêter l'emploi du sucre de Cologne.

ÉTRANGER

Un ordre de M. de Bismarck interdit la circulation de la monnaie divisionnaire étrangère en Alsace-Lorraine à partir du 4^e juillet. Par suite, les sous français, pièces de dix sous, vingt sous, etc., et les monnaies étrangères du même type ne pourront être données ni reçues en paiement.

Le *New-York Herald* apprend de San Francisco que la maison William, Colmann et C^e, la plus grande maison de commission du Mississippi, vient de faire faillite. Son passif s'élève à 20 millions de dollars, soit 100 millions de francs. La cause de la faillite est une grande baisse sur le borax, dont la maison avait en main une énorme quantité.

NOUVELLES MILITAIRES

Aujourd'hui on peut considérer comme votée la loi militaire. En effet, les deux principaux articles: Tous les Français doivent faire leur service militaire, et: la durée du service actif est portée à trois ans, ont été adoptés.

A la suite de l'examen des travaux d'études tactiques exécutés, en 1887, par les régiments de cavalerie, conformément aux prescriptions de la note ministérielle du 20 décembre 1886, certains d'entre eux ont semblé particulièrement remarquables et dignes d'une mention au *Bulletin officiel du ministère de la guerre*.

Ces travaux sont ceux des 5^e et 11^e cuirassiers, 4^e et 8^e dragons et 19^e chasseurs.

Le carrousel militaire organisé par le syndicat de la presse marseillaise au profit des pauvres de la ville et des blessés de l'armée de terre et de mer, aura lieu, très probablement, dans la première quinzaine de juin. Cette grande fête militaire, à laquelle M. le général Japy, commandant le 15^e

corps d'armée, a bien voulu prêter son bienveillant concours, est en pleine voie d'organisation, grâce à l'activité déployée par le colonel du 1^{er} hussards Poulard, ancien écuyer en chef de l'École supérieure de guerre. Les divers exercices qui sont à l'étude promettent de faire de ce carrousel un des spectacles les plus attrayants qui aient été offerts jusqu'ici au public marseillais.

(Progrès militaire.)

UN ORDRE DU JOUR

Le colonel du 70^e régiment de ligne, en garnison à Vitry, vient d'adresser à ses troupes l'ordre du jour suivant, à la suite du suicide d'un de ses hommes:

Ordre du régiment.

Un homme appartenant au 70^e régiment d'infanterie, nommé Richer, élève musicien titulaire, après avoir essayé de s'empoisonner dans la nuit, s'est tiré sottement ce matin, à 7 heures 40, un coup de fusil qui lui a traversé la poitrine, pour une femme qui distribuait largement ses faveurs à d'autres.

Le colonel ne peut que flétrir cet acte qui, s'il ne touche pas à la démence, porte le caractère de la lâcheté.

Un homme, et un soldat français surtout, doit savoir supporter les petites misères de la vie avec résignation et conserver son sang pour une cause plus noble.

Le nommé Richer sera enterré sans que personne assiste à son enterrement.

Le colonel commandant le 70^e d'infanterie,
Signé: JACQUEY.

LA CAVALERIE ALLEMANDE

Il est question d'introduire une innovation assez notable dans l'armement de la cavalerie légère.

Outre le sabre et la carabine, les hussards et les dragons recevraient une lance semblable à celle dont sont armés les uhlans, mais dépourvue de la petite oriflamme qui surmonte celle-ci.

Contrairement à la nouvelle récemment répandue, les cuirassiers conserveront leur cuirasse.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMICE AGRICOLE DU CANTON NORD-OUEST DE SAUMUR

Par décision du 5 mai 1888, M. le ministre de l'agriculture a, sur la proposition de M. le préfet, accordé au Comice agricole du canton nord-ouest de Saumur deux médailles d'argent pour être décernées à la suite de son prochain concours du 21 mai.

Il y a trois jours, M. Chapellière, l'un des voyageurs de M. Sainton-Guillon, avait arrêté son cheval à la porte d'une maison, rue de l'Hospice. L'animal, effrayé par on ne sait quoi, partit au galop. M. Chapellière se jeta à sa tête, mais il ne put le saisir assez solidement. Renversé, l'une des roues lui passa sur le corps. M. Chapellière se fit conduire à l'Hospice, situé en face du théâtre de l'accident. Il reçut aussitôt les soins de M. le docteur Peton. Les amis de M. Chapellière seront heureux d'apprendre que son état est sans gravité et que d'ici quelques jours il pourra reprendre ses voyages.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 6 MAI

Ambillou. — Les conservateurs sont élus.

Arannes. — Conservateurs élus.

Chemellier. — Malgré les manœuvres déloyales des républicains, les conservateurs ont remporté la victoire. Dix membres de l'ancien Conseil suspendus par le préfet et dissous par le Président de la R. F. ont été renommés à une belle majorité. Les deux nouveaux membres élus sont conservateurs. L'instituteur républicain en sera pour ses frais de propagande.

Longué. — La liste municipale conservatrice a passé tout entière. M. le marquis de Maillé a obtenu 833 voix; le plus favorisé de la liste d'opposition n'a eu que 308 voix.

Nos félicitations aux conservateurs de Longué.

Louerre. — La liste conservatrice est élue.

Rou-Marson. — Conservateurs élus.

La Salle-de-Vihiers. — La liste conservatrice est élue.

Soulanger. — La liste conservatrice est passée tout entière.

Charpentier dit le *Croquis-Mort* et les siens

sont battus. M. Gigot arriva en tête avec 446 voix; le dernier élu compte 121 suffrages. Les républicains ont obtenu de 71 à 107 voix. Depuis 1868, c'est-à-dire depuis vingt ans, la commune était aux mains de nos adversaires. En 1870, les conservateurs n'obtenaient que 56 voix.

Le tyranneau Charpentier, l'ancien maire, comprendra peut-être enfin qu'on ne fait pas de ses administrés des esclaves, en les tracassant par tous les moyens possibles. M. Léon Thouret-Beaumont, que Charpentier avait fait condamner par le tribunal de Saumur, a été élu par 140 voix contre 97 données à l'ex-maire. La victime l'emporte de 43 voix sur son bourreau.

Souzay. — 9 républicains élus, 3 ballottages.

Le Thourel. — La liste conservatrice, malgré toutes les cabales du clan républicain, a obtenu un brillant succès.

Thourcé. — La liste conservatrice a eu la majorité, 43 membres sont élus, 3 restent en ballottage, il leur manque seulement quelques voix. Pour diviser les voix, on a eu recours, à la dernière heure, à la publication d'une liste d'opposition en tête de laquelle on avait inscrit le nom de M. de Soland. Cette manœuvre, qui a pu tromper quelques électeurs, était complétée par la publication d'une circulaire injurieuse pour l'administration municipale; on mettait ces diffamations sous le patronage de M. de Soland, qui a protesté par affiches, comme il le devait faire.

A Beaucouzé, près Angers, la liste conservatrice est élue avec le général Lacretelle, député de Maine-et-Loire, qui a obtenu 148 voix sur 459 votants.

Le succès remporté par les conservateurs aux élections municipales de Nantes est si éclatant que les radicaux n'osent en contester le caractère et l'importance. La *Justice* dit à ce sujet:

« Nous ne sommes pas de ceux qui essaient de nier leurs échecs. Il en est un qui nous trappe entre tous. A Nantes, le maire radical, notre ami M. Normand, est battu par les monarchistes. Nous attendons les détails sur cette défaite qui a sa portée. Nantes, parmi les grandes villes de France, sera la seule à avoir un conseil municipal monarchiste. »

Peut-être pas la seule. La *Justice* se hâte trop de conclure. Attendons à dimanche.

Déjà le *Phare de la Loire* prévoit que ses amis républicains ne sauront pas accepter le verdict du suffrage universel en faveur du gouvernement conservateur. « Il est impossible, dit-il, que les processions ne soient pas autorisées sur la voie publique. Les catholiques fervents pourront s'en réjouir; mais, si ce retour aux manifestations cléricales d'autrefois devait provoquer des troubles dans la rue, des collisions entre les citoyens, la responsabilité n'en remonterait-elle pas exclusivement aux nouveaux maîtres de l'Hôtel-de-Ville? »

C'est toujours, comme on voit, dit l'*Union de l'Ouest*, le même sophisme détestable du parti républicain. Quand il est le maître, il supprime la liberté, parce qu'il est le plus fort; et quand il n'a pas le pouvoir, il s'insurge et trouble l'ordre pour rendre impossible ou dangereux l'usage de la liberté. Nous estimons que cette comédie doit finir. Les conservateurs ont le devoir de maintenir la liberté et l'ordre, et de faire sentir la loi aux turbulents.

LONGUE. — MM. Mercier, instituteur, Duperray, peintre, et Beaumont, maréchal-ferrant, se trouvaient lundi en voiture, lorsqu'ils ont été heurtés par un autre véhicule lancé à toute vitesse. MM. Mercier et Duperray ont été piétinés et blessés à la tête et aux jambes. M. Beaumont a reçu un coup violent à l'œil droit.

Le conducteur de la voiture qui a causé l'accident est inconnu et s'est hâté de disparaître.

LE LUDE. — Le nommé Rault, serrurier, a été brûlé et asphyxié.

On pense que le feu a pris par suite de l'imprudence de la victime qui fumait souvent dans son lit.

Déjà horriblement brûlé, le malheureux s'est précipité vers la fenêtre, mais la chambre était pleine de fumée, et le malheureux a été asphyxié.

première fois embrassa sa nièce au front.

— Oh! par exemple, s'écria-t-il, voilà une chose que jamais un tuteur n'oserait demander à sa pupille! Ma secrétaire! Mademoiselle ma secrétaire! Je n'aurais plus à griffonner ces gros livres qui me tiennent des heures!... Est-ce bien sérieusement, miss Ellen, que vous voulez vous charger de ce vilain travail?

— Très sérieusement, mon oncle, et ce sera pour moi une grande joie, car je souffre de mon inaction.

— Eh bien, soit! Voilà qui me va à merveille, et dès ce soir il y aura un bail à recopier, mademoiselle ma secrétaire! Nous verrons votre écriture! Je vous mettrai au courant de mes affaires; mais prenez garde à vous, ma nièce, car je serai un juge sévère!

Elle sourit de la bonne humeur de son oncle, et le jour même elle entreprit en fonctions avec une simplicité et une méthode qui étonnèrent et charmèrent à la fois le vieil Écossais.

A partir de ce moment, Ellen fut chargée de tous les détails domestiques de la maison. Sir Glengarry les lui confia avec empressement, et c'était avec un sourire plein de joie et presque de reconnaissance qu'il la voyait traverser d'un pas alerte les champs et les sentiers pour se rendre dans les fermes du voisinage.

Chaque soir, la jeune fille s'asseyait dans le

grand salon et travaillait tantôt seule, tantôt sous la dictée de sir Glengarry qui se reposait dans un fauteuil, au coin du feu.

Mais souvent aussi Ellen s'accoudait à sa fenêtre et pensait à l'Irlande. La douleur que lui avait causée la mort de sa mère n'était pas oubliée. Tout en se calmant elle n'avait pas cessé d'être profonde, et la jeune fille conservait au fond du cœur un chagrin constant. Seule avec cet oncle qu'elle voyait bon mais violent et qu'elle savait égaré, il lui prenait des heures de découragement qu'elle avait peine à surmonter. Cependant elle s'en cachait toujours devant sir Glengarry, elle était toujours aimable quand il était gai, et calme quand il s'emportait.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez:

Des Compléments Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

ANGERS. — La Fête des Fleurs. — Le comité chargé de l'organisation de la Fête des Fleurs vient de faire apposer ses affiches.

La fête aura lieu le 20 mai; comme les années précédentes, elle sera donnée au profit des pauvres. Le programme n'est pas arrêté encore dans ses détails, mais il comprend, d'ores et déjà, l'apparition du char de Damocles, un feu d'artifice, des salves d'artillerie, un bal, etc., etc.

Une affiche ultérieure fera connaître les diverses attractions et fixera l'itinéraire de la cavalcade.

POITIERS. — Les courses de Poitiers auront lieu dimanche 13 et mardi 15 mai, aux Renardières. Elles promettent d'être très brillantes.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Les fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, à Orléans, favorisées par un temps superbe, ont été très réussies.

Le panégyrique a été prononcé par M^r Gonindard, archevêque de Sébaste.

Ensuite a eu lieu un défilé des troupes de la garnison, suivies des autorités civiles et militaires et de diverses sociétés, au bruit des cloches et des salves d'artillerie.

La foule était énorme. L'ordre a été complet.

LES URSULINES DE GRENOBLE

Voici le résultat du procès en diffamation intenté par les Ursulines de Grenoble à l'Indépendant de Loir-et-Cher.

Par jugement du 4 de ce mois, le tribunal correctionnel de Blois a condamné, par défaut, M. Roffray, gérant du journal, à 400 fr. d'amende, 400 fr. de dommages-intérêts. Il a ordonné, en outre, l'insertion du jugement à la première page du journal l'Indépendant.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1887.

L'an 1888, le 20 avril, à 7 heures 1/2 du soir,

Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de M. le Maire.

Étaient présents: MM. 1^o Combiar, maire, président; 2^o Bourgoignon; 3^o Brac; 4^o Common; 5^o Girandier; 6^o Goulard; 7^o La Blaye; 8^o Poitevin; 9^o Renou; 10^o Rivain; 11^o Rosset; 12^o Salmon; 13^o Sorel.

Sont nommés: secrétaire, M. Renou; rapporteur, M. Brac.

M. le Président donne lecture du rapport de M. le Caissier sur l'exercice 1887, et donne ensuite la parole à M. Brac, rapporteur, qui lit le rapport suivant:

Messieurs, J'ai l'honneur de vous soumettre le compte rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Saumur, pendant l'année 1887.

Notre vérification a consisté, comme d'ordinaire, en une série de vérifications partielles que nous avons fait porter sur vos livres et sur leur rapport avec les pièces comptables et le compte de M. le Receveur des Finances.

Nous n'avons trouvé aucune erreur, ce qui nous permet de vous inviter à accepter les comptes de M. Choyer, caissier, pour l'année 1887.

L'année dernière, à pareille époque, nous vous signalions, comme caractérisant l'année 1886, sa marche progressive et régulière.

Cette année, nous ne pouvons que vous annoncer le maintien des positions conquises ainsi que vous le démontre le résumé des opérations ci-après:

Situation de la Caisse d'épargne envers les déposants au 31 Décembre 1887.

Dans le cours de cette année, la Caisse a reçu:

1^o En 4.984 versements espèces, la somme de..... 1.274.200 02

2^o En 36 transferts recettes..... 21.949 76

3^o En 14 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants..... 50 »

TOTAL DES VERSEMENTS... 1.296.199 78

Elle a capitalisé au compte des déposants une somme d'intérêts s'élevant à..... 217.485 70

ENSEMBLE DES RECETTES. 1.513.383 48

Elle a remboursé:

1^o En 3.415 retraits espèces, la somme de..... 1.358.159 84

2^o En 63 transferts-paiements..... 28.416 23

3^o En 2 achats de rentes sur la demande des déposants..... 3.610 35

4^o En 1 achat de rente d'office..... 541 65

5^o En 7 reliquats de livrets frappés de prescription..... 112 48

TOTAL DES REMBOURSEMENTS. 1.390.840 55

RECETTES en 1887..... 1.513.383 48

REMBOURSEMENTS en 1887... 1.390.840 55

Différence représentant l'accroissement de 1887..... 122.542 93

A quoi, ajoutant le solde dû aux déposants au 31 décembre 1886. 5.930.481 28

ou obtenant l'avoir des déposants au 31 décembre 1887..... 6.053.024 21

MOUVEMENT DES LIVRETS

Le nombre des comptes existant au 1^{er} janvier 1887, était de..... 12.718

Pendant l'année, il a été ouvert, par versements espèces, 765 comptes nouveaux..... 765

et par transferts-recettes..... 36

TOTAL..... 13.519

Les comptes soldés par remboursements en numéraire ont été de 344, et par transferts-paiements de 63, soit 407 soldés à déduire..... 407

Par suite, le nombre des comptes existant au 31 décembre 1887 était de..... 13.112

Le nombre des déposants s'est donc accru de 394 déposants nouveaux, déduction faite de ceux dont le compte a été soldé.

Compte particulier de la Caisse d'épargne

Au 31 décembre 1887, il était dû par la Caisse des Dépôts et Consignations..... 6.123.818 87

Et la Caisse d'épargne devait aux déposants..... 6.053.024 21

Somme placée en compte courant à la Caisse des Dépôts..... 70.794 66

Le capital en notre possession qui est le résultat de nos bonifications de chaque année, était au 1^{er} janvier 1887 de 141.273 fr. 49, savoir:

FONDS DE DOTATION..... 131.051 99

FONDS DE RÉSERVE..... 10.221 50

Total égal..... 141.273 49

Il s'est accru, en 1887:

1^o Des intérêts des fonds de Dotation et de Réserve..... 4.569 69

2^o Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25..... 16.357 24

3^o Des bonifications perçues par l'effet de la déchéance trentenaire..... 112 48

Ensemble..... 162.312 90

A déduire les dépenses de l'année..... 11.237 70

Capital, au 31 décembre 1887, des fonds de Dotation et de Réserve..... 151.075 20

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 des statuts, est fixé à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

En 1885, les dépenses ont été de..... 10.038 41

En 1886, les dépenses ont été de..... 11.203 34

En 1887, les dépenses ont été de..... 11.237 70

Total..... 32.499 45

Moyenne..... 10.833 15

En conséquence, au 31 décembre 1887, le fonds de réserve est fixé à 10.833 fr. 15 et celui de dotation à 140.242 fr. 05.

Le Capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par:

1^o Encaissé du comptable au 31 décembre 1887..... 01

2^o Compte courant à la Caisse des Dépôts et Consignations..... 70.794 66

3^o Les 2.130 fr. de rentes sur l'Etat, au capital de..... 48.568 90

4^o L'immeuble (prix d'acquisition)..... 31.711 63

Total égal..... 151.075 20

Au 31 décembre 1886, cet actif net, n'était que de..... 141.273 49

Bénéfice de l'année..... 9.801 71

Caisses d'Épargne scolaires.

64 Caisses scolaires existaient au 1^{er} janvier 1887. Durant ladite année, une nouvelle a été ouverte, soit un total de 65, fonctionnant ou pouvant fonctionner au 31 décembre dernier.

Le nombre des versements scolaires, en 1887, a été de 677, dont 112 nouveaux pour une somme de 4.673 fr.

Nous tenons à adresser de nouveau nos félicitations sincères à ceux des instituteurs et institutrices qui persévèrent dans leurs efforts et continuent, par amour du devoir professionnel, à s'imposer un surcroît de travail afin d'aider la jeunesse confiée à leurs soins à connaître, à apprécier ce que valent l'ordre et l'économie.

MM. les Directeurs et M^{lles} les Directrices qui ont obtenu les meilleurs résultats sont:

1^o M. GOBLET, instituteur à Saint-Lambert-des-Lévées, qui a fait 103 versements;

2^o M. LESUEUR, instituteur à Saint-Clément-des-Lévées, 102 versements;

3^o M. RAVAUZ, directeur de l'école mutuelle de Saumur (quartier des Ponts), 57 versements;

4^o M^{lles} BENOIT, directrice de l'école communale de Saumur (rue Cendrière), 40 versements;

5^o M^{lles} FAUDET, directrice de l'école communale de Saumur (rue de la Visitation), 33 versements;

6^o M. TARDIF, instituteur à Saint-Martin-de-la-Place, 27 versements;

Opérations faites par MM. les Percepteurs pour le compte de la Caisse d'Épargne de Saumur

463 versements pour la somme de..... 112.462 »

147 remboursements pour la somme de..... 61.370 07

Excédent de RECETTES..... 51.091 93

MM. les Percepteurs s'étant conformés régulièrement à votre délibération du 20 avril 1887, je vous propose de leur voter la rémunération de un franc par mille francs des versements opérés

par eux et de les remercier de leur bienveillant concours.

Je vous propose, Messieurs, d'accepter les comptes du caissier et de lui en donner décharge. En même temps, — et je le crois être en cela l'interprète du sentiment de tous, — de voter des remerciements et des éloges bien mérités à M. Choyer, notre infatigable caissier, ainsi qu'aux aides dévoués que vous lui avez adjoints, pour le soin méticuleux apporté par eux dans la gestion de plus en plus laborieuse de la Caisse d'épargne, par suite des travaux de statistique dont ils sont surchargés.

Cette lecture faite, le Conseil, après délibération, approuve les conclusions du rapport et en conséquence:

1^o Il donne décharge au caissier de sa gestion pour les opérations de l'année 1887;

2^o Il alloue à MM. les Percepteurs qui ont fait des opérations pour le compte de la Caisse d'épargne, à titre de rémunération, un franc par mille francs sur le montant des versements; il charge le caissier de faire ce versement aux mains des intéressés;

3^o Et il renouvelle à M. Choyer et aux employés qui travaillent sous sa direction, ses remerciements et ses éloges les plus vifs, pour le zèle et le dévouement qu'ils continuent d'apporter dans l'exercice de leurs fonctions.

Souffrance horrible. — Courtenay (Loiret), le 9 mai 1887. — Je souffrais horriblement de maux de tête et d'estomac; c'était à ne plus y tenir. Les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) m'ont complètement guéri. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. M^{lles} Henriot. Signature légalisée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mai.

Nos rentes continuent leur mouvement progressif: 3 0/0, 82 3/4; 4 1/2 0/0, 105 82.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,416. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires. Au taux actuel elles laissent une marge suffisante pour assurer aux acheteurs des bénéfices importants dont les capitalistes avisés veulent profiter.

La Société Générale est immobile à 450. Les Dépôts et Comptes courants cotent 600 ex-coupon.

Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses demandes à 385. Ces titres qui reproduisent le type des obligations de la Banque hypothécaire qui sont à 495 sont assurés à bref délai d'une plus-value de 100 francs dont les acheteurs actuels s'assurent le bénéfice.

L'action de Panama s'inscrit à 345. Les cours sont fermement tenus et cette fermeté est de bon augure pour l'avenir si tôt que le Sénat aura ratifié le vote de la Chambre relatif aux obligations à lots.

L'assemblée générale de la Banque de Paris et des Pays-Bas a approuvé dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1887 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration. Le dividende de l'exercice est fixé à 40 francs. L'assemblée générale a réélu M. Fervaud Thomas censeur, et nommé MM. E. Leviez et J. Salles commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes de l'exercice 1888.

Une très vive animation règne sur le marché des Métaux, les demandes persistent à 800.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 fr. nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51.145 et sa réserve statutaire de 500.000 fr. Le compte de profits et pertes se solde par 132.026, en augmentation de 61.310 francs sur le report de l'année précédente.

L'assemblée générale de la Compagnie Transatlantique reste fixée au 31 courant.

Le Comptoir d'Escompte fait 1.030.

Nos chemins de fer sont fermes.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 11 mai, 12 h. 25, soir.

En Corse, la surexcitation s'accroît de plus en plus pour les scrutins de ballottage de dimanche. On craint de nouveaux désordres graves.

Dimanche dernier, une soixantaine de maire ont déjà refusé de présider aux opérations électorales. Il y a eu prise d'armes et mort d'hommes en plusieurs communes.

Le Pall Mall Gazette de Berlin dans un article paru hier affirme que l'Allemagne et M. de Bismarck ont réellement la paix comme seul objectif.

A la Chambre italienne, la discussion sur la politique africaine a continué hier malgré la fête de l'Ascension. Le vote est renvoyé à samedi, on croit que le gouvernement aura une forte majorité.

Nouvelles à la main.

Pour refaire tous les matelas de Paris, disait le marquis de Bièvre, il suffit d'un quart d'heure (cardeur).

M^{lles} X... est presque cinquantenaire, et, malgré son âge, elle affecte une coquetterie des plus déplacées.

Elle possède deux filles, âgées de 22 à 25 ans, qu'elle s'obstine à appeler « des bébés. »

Une amie, agacée par cette appellation, lui dit: — Ma chère amie, je crois que vous avez tort de ne pas serrer vos filles: ça doit les empêcher de se marier.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT, rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL

Directeur-propriétaire: SAM LOCKHART de l'Hippodrome de Paris

Tous les jours, à 8 heures 1/2 du soir,

L'original Dompteur SAM LOCKHART, de l'Hippodrome de Paris

ET SES 6 ÉLÉPHANTS PRODIGIEUX

Exercices gymnastiques et acrobatiques. — La célèbre famille Aragons, les merveilleuses acrobates. — L'intrépide Homme Singe, don Louis. — Le plus grand succès du jour: Les Pavéurs mélomanes, par la troupe M. Maisano.

PEPINO ET TONINO

Premiers clowns du Grand-Cirque de Madrid.

Le désopilant clown VALDI

PRIX DES PLACES

Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Etude de M^e AUROYER, notaire à Saumur; place de la Bilange, 23.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

MAISON, COUR, CHANTIER ET HANGARS.

Situés à Saumur, quai de Limoges, n^o 12,

Actuellement occupés par M. IMBERT, charpentier.

S'adresser à M^{lles} DUBILLOT, quai de Limoges, 43, ou à M^e AUROYER, notaire.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le D^r Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes à une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire).

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie, Au plus offrant et dernier enchérisseur, En neuf lots,

D'une Maison

ET DE DIVERS

Morceaux de Terre, Pré et Vignes,

Le tout situé commune de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 3 juin 1888, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de RABOUAN, huissier à Allonnes, en date du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et transcrit,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Clémence-Marguerite Guilloleau, veuve de M. Camille-René Vaslin, en son vivant marchand corroyeur, ladite dame propriétaire, demeurant ville de Bourgueil, Grande-Rue, saïssante, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière;

En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Sébille, cultivateur et propriétaire, veuf de M^{me} Anne Verneau, demeurant aux Champs-de-Pie, commune de Brain-sur-Allonnes,

Partie saisie, ayant pour avoué M^e Henry LECOR, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 1, rue Pavée,

Il sera procédé, le dimanche trois juin mil huit cent quatre-vingt-huit, 1 heure après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, à la vente aux enchères publiques, en neuf lots, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé.

PROCÉDURE.

Lesdits immeubles ont été saisis à la requête de M^{me} veuve Vaslin, sur M. Pierre Sébille, suivant procès-verbal de RABOUAN, huissier à Allonnes, en date du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé au sieur Pierre Sébille, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits sur le registre à ce destiné au bureau des hypothèques de Saumur, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-huit, vol. 43, n° 22, et suiv. jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, et les poursuites de saisie immobilière commencées par M^{me} veuve Vaslin, ont été, conformément à l'article 743 C. p. c., converties en vente aux enchères, tous les effets de ladite saisie expressément réservés.

DÉSIGNATION

1^o Une maison, située en Chante-pie, commune de Brain-sur-Allonnes, composée de deux chambres à feu dont une avec four, greniers au-dessus couverts en ardoises, cour au levant des bâtiments, toit à porcs au midi de la cour, hangar à la suite, une chambre au nord des bâtiments ci-dessus, écurie, cellier et grange à la suite, greniers au-dessus couverts en ardoises, deux toits à porcs, jardin et terre dans le tenant.

Le tout en un seul ensemble, contenant environ un hectare soixante et onze ares vingt-trois centiares, porté au cadastre de la commune de Brain, sous les n° 634, 630, 632, 633, 635,

636 et 641, section B, joignant vers nord les nerriers Crasair, vers le-vaud Louis au Jus-ph, M^{me} Ory et M. Gué Bellard, vers midi le chemin ferré, vers couchant M. Gallé, Trépreau, Brazill et M^{me} Ory.

2^o Un morceau de terre en vignes, situé au même lieu, contenant quarante ares, portés au cadastre sous le numéro 1,004, section B, joignant vers levant le chemin et vers nord un chemin.

Mise à prix des immeubles ci-dessus, quatre mille francs, ci... 4,000

3^o Un morceau de terre planté de sapins, situé au même lieu, même commune, contenant environ quatre-vingt-un ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le numéro 595 et 602, section B, joignant vers levant M^{me} Ory, vers midi la même, vers couchant M. Dumény et vers nord M^{me} Ory.

Mise à prix, sept cents francs, ci..... 700

4^o Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ deux hectares vingt-six ares, portés sous les n° 658, 659, 660, 661, 662 et 663, section B, joignant vers levant les héritiers Aain, vers midi les mêmes et M. Trépreau, vers couchant la route de Brain aux Loges et vers nord les héritiers Alain.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci..... 2,500

5^o Un morceau de terre et chênaie, situé à la Calonnerie, même commune, contenant environ seize ares trente-trois centiares, porté au cadastre sous les n° 1093, 1094 et 1050 section B, joignant vers levant les enfants Sébille, vers midi M. Renou et autres, vers couchant MM. Beauveau, Richard et Renou, et vers nord M. Trépreau.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

6^o Un morceau de terrain formant hache, situé à la Pelouse-Renard, même commune, contenant quarante cinq ares soixante centiares, joignant vers levant et nord M. Renou, vers midi M. Richard-Lambault, vers couchant M. Coulon, M. Rousse, M. Demieau et M. Lamiche; cadastre n° 1,041, 1,042, 1,047 et 1,051 section B.

Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800

7^o Un pré, situé au même lieu, même commune, contenant environ trente sept ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le numéro 1152 p, section B, joignant vers levant un cours d'eau, vers midi M. Gouget, vers couchant les mineurs S-billes et Trépreau, vers nord M. Allère.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

8^o Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant trois ares, porté sous le numéro 1,049, section B, joignant vers nord, couchant et midi M. Renou et vers levant M^{me} Cornilleau.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

9^o Et un morceau de terre au même lieu, contenant huit ares dix centiares, joignant vers nord M. Trépreau, vers levant un fossé, vers midi M. Renou et vers couchant M^{me} Haquet, cadastre numéro 1142, section B.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix, huit mille neuf cents francs, ci..... 8,900

Réserve est faite au notaire de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul suivant les besoins de la vente, mais sans changer les mises à prix.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, poursuivant la vente,

2^o A M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 4;

3^o A M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-huit, n° case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

La Maison MEXME FRÈRES demande des ouvrières.

Tribunal civil de Saumur.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE

Sur saisie immobilière, EN UN SEUL LOT

1^o De la pleine et entière propriété d'un morceau de terre en jachère, situé à Jouannette, commune de Martigné-Briand, d'une contenance de dix-neuf ares quatre-vingt centiares;

2^o Du droit au bail emphytéotique de l'établissement des eaux minérales de Jouannette, avec les sources qui en dépendent, tous les bâtiments, constructions neuves et anciennes, jardin, bosquets, terres, vignes et autres dépendances, d'une superficie de un hectare soixante-dix ares dix centiares.

Le bail emphytéotique ci-dessus relaté a été consenti suivant acte reçu par M^e Besson, notaire à Martigné, le 23 juillet 1871, pour quatre-vingt-seize ans, par M. LE BRETON, alors maire de Martigné-Briand, à divers, aux droits desquels se trouve aujourd'hui M. Piau-Cailhau, partie saisie, moyennant un prix de ferme annuel de 1,220 francs, payable le 1^{er} novembre de chaque année.

L'établissement des eaux de Jouannette est desservi par la station de Jouannette, de la ligne d'Angers à Poitiers (réseau de l'Etat). — Tous les trains s'y arrêtent.

L'immeuble ci-dessus en pleine propriété et le droit au bail de l'établissement de Jouannette, seront mis aux enchères, à l'audience des criées du Tribunal de Saumur du 12 mai présent mois, sur la mise à prix, outre les frais et charges, et l'exécution, vis-à-vis de la commune de Martigné-Briand, du bail sus relaté, de deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

A Vendre ou à Louer

PETITE PROPRIÉTÉ

AVEC JARDINS

Sise à Saint-Florent.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

MAISON

A LOUER

Sise rue du Temple, n° 17.

S'adresser à M^e LE BAON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^{me} GRILLE, à Sainte-Anne de Nantilly.

FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qu'il pourra faire rendre à domicile.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Reçoit aussi, vins d'Algérie, contenant 11 degrés d'alcool, vins blancs de Staouly et vins rouges de Sahel (province d'Oran).

Prix très avantageux.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40. et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRÉCHER, distillateur; Avec valets Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUVAULT, place du Mouton, Saumur.

ON demande un homme sérieux, célibataire ou marié, pour surveiller grand domaine près Paris — Appointements 250 francs par mois, logement et droit de chasse. S'adresser à M. L. SABRE, 78, avenue de Saint-Ouen, Paris. — Joindre timbre pour réponse.

Externat de jeunes filles

DIRIGÉ PAR M^{me} ROBIN

28, rue de la Tonnelle, Saumur.

Prend des fillettes à partir de 6 ans, pour les conduire au certificat d'études et au brevet. — Prix modérés.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

ON DEMANDE une bonne domestique, bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CURIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.